

VESTRIC & CANDIAC

JOURNAL MUNICIPAL TRIMESTRIEL



L'Armistice 1918/2018



P.6

Tri sélectif



P.14

Le Noël des enfants



P.15

Forum des associations



P.16



LE MOT DU MAIRE



Vestriçoises, Vestriçois,

Nous remercions les enfants de l'école élémentaire et leurs enseignants pour leur investissement lors de la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918.

L'agence postale communale est opérationnelle depuis le début du mois de décembre dans les locaux de la mairie. A l'heure où certains services publics subissent des fermetures, nous avons fait le choix d'installer l'agence dans un lieu plus accueillant et accessible et d'augmenter le nombre d'heures d'ouverture au public. Les horaires de la mairie et de l'agence postale sont identiques comme vous pourrez le constater sur ce journal trimestriel.

Nous avons connu courant du mois de novembre un épisode orageux avec d'intenses précipitations qui aurait pu provoquer des inondations. Cela nous a rappelé les moments difficiles que nous avons vécus au mois de septembre 2005.

Dans le cadre du transfert de compétences de la prévention des inondations à la communauté de communes et en étroite collaboration avec la commune, il a été décidé de lancer une étude de faisabilité de la renaturation d'un secteur du vieux Vistre qui impacte notre commune. Ce projet avait été envisagé depuis de nombreuses années et a été refusé par les différents PAPI ainsi qu'au titre de la compensation par Oc'via. Il nous est donné l'occasion par le biais de cette étude d'effectuer les travaux plus rapidement et d'éviter des procédures longues.

Nous constatons de nombreuses infractions au code de l'urbanisme, et en particulier des constructions sans autorisation en zone agricole et inondable. En tant qu'élus nous devons veiller à la sécurité de tous, et ce non-respect des règles d'urbanisme peut avoir des conséquences sur la vie des habitants. Nous allons dresser des procès-verbaux qui seront transmis au procureur de la république pour suite à donner.

Je m'associe aux membres du conseil municipal pour vous souhaiter une bonne et heureuse Année 2019.

Jean-François LAURENT, Maire de Vestric et Candiac



VOTRE MAIRE VOUS REÇOIT

M. Jean-François LAURENT

vous reçoit sur rendez-vous

les lundis après-midi de

14h à 17h30 et les vendredis

matin de 8h30 à 11h.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2018

■ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE RPQS

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable RPQS.

■ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif RPQS.

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNY VISTRE VI- DOURLE : OPPOSITION AU TRANSFERT DES COMPÉ- TENCES «EAU ET ASSAINISSEMENT» À LA COMMU- NAUTÉ DE COMMUNES

La loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes a introduit une dérogation aux dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

En effet, les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou l'assainissement, à la date de publication de la loi (ce qui est le cas à la CCRVV), peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces 2 compétences ou l'une d'entre elles, au 1er janvier 2020.

Si avant le 1er juillet 2019, une minorité de blocage, représentant au moins 25 % des communes et 20 % de la population s'oppose à ce transfert de compétences, il prendra alors effet au 1er janvier 2026.

Le conseil municipal à l'unanimité s'oppose à la mise en

œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement à la CCRVV.

■ SAFER

La SAFER intervient dans la vente de diverses parcelles appartenant au GFA CASTILLON sur les communes de Vestric et Candiac et Uchaud. Parmi les biens vendus il existe un îlot en nature de terre situé entre les communes de Vestric et Candiac et Uchaud cadastré en partie sur Vestric au lieu-dit «la Bourdelle» Section AO numéros 6-8-10.

Cet îlot constitue une entité culturelle d'un seul tenant sur le terrain mais il est traversé sur le cadastre par le dessin d'un chemin exactement en limite des communes de Vestric et Uchaud et qui ne correspond à aucun chemin existant réellement.

D'après les informations recueillies auprès du cadastre, il s'agit d'un chemin appartenant au domaine privé de la commune. Une procédure de mise à jour du plan par un croquis de conservation peut être réalisée par les services du cadastre afin de faire coïncider le cadastre avec la situation constatée sur le terrain. Toutefois cette procédure nécessite qu'au préalable la commune acte par délibération du conseil municipal l'inexistence de ce chemin.

Le conseil municipal à l'unanimité acte l'inexistence de ce chemin.

■ SAKATA

Dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour giratoire sur la RD 135 au droit de SAKATA, la voie communale Jean Moulin située sur la commune d'Uchaud devra être partiellement déplacée sur la commune de Vestric et Candiac, branchement au giratoire, pour se raccorder ensuite à la voie existante sur Uchaud.

Dans cette perspective, il a été proposé par le département, de transférer la gestion et l'entretien de la voie communale

nouvellement créée sur Vestric à la commune d'Uchaud. Pour ce, un projet de convention de transfert a été élaboré. Le conseil municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer la convention de transfert de voie.

■ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UNION SPORTIVE VESTRIÇOISE USV

M. le Maire a rencontré les dirigeants de l'association. Le club reprend cette saison en championnat et demande qu'une subvention exceptionnelle leur soit octroyée. Le conseil municipal à l'unanimité attribue à l'USV une subvention exceptionnelle.

■ CONTRÔLE DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Afin d'assurer la protection des personnes et des biens, en cas de survenue d'incendie de forêt, le conseil municipal doit évoquer une stratégie de contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage à mettre en œuvre sur la commune : sélection des constructions à contrôler, mise en demeure, travaux d'office si nécessaire. Le conseil municipal à l'unanimité met en œuvre une stratégie de contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage sur la commune.

■ DON CATASTROPHE NATURELLE DANS L'AUDE

M. le Maire demande au conseil municipal de faire un don à une commune de l'Aude sinistrée après les fortes pluies de ces derniers jours. Le conseil municipal à l'unanimité décide de faire un don de 500 € à la commune de Villegailhenc dans l'Aude fortement touchée par les inondations.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2018

■ INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NESTLÉ WATERS SUPPLY SUD

Une enquête publique est actuellement en cours et jusqu'au 11 décembre en vue d'une restructuration du site industriel avec une augmentation des capacités de production et de stockage implanté sur le territoire de Vergèze.

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cette enquête publique.

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : RAPPORT ANNUEL SUR LES PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2017

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport annuel 2017 produit par la CCRVV.

■ NOMINATION DE RUE

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de nommer la

Place des Arènes «Place Pierre AUBANEL».

■ OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Afin de prévoir pour 2019 des demandes d'ouverture le dimanche, le conseil municipal doit délibérer avant le 31 décembre pour en fixer le nombre et la liste des dimanches concernés.

Les commerces de détail peuvent ouvrir dans la limite de 12 dimanches par an sur décision du Maire après avis du conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser l'ouverture les dimanches 22 et 29 décembre 2019.

■ STADE

Le club de football de Bernis souhaite le prêt du stade pour y faire jouer une équipe U10-U11 une fois par semaine le vendredi.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de prêter le stade au club de football de Bernis et autorise M. le Maire à signer la convention afférente.

■ FACTURES D'INVESTISSEMENT M14 et M49

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année précédente pour 2019.

■ RENOUELEMENT BAIL LE SANGAR

Le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler le bail du lac à l'association de pêche «le Sangar» pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

■ INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL ET MODALITÉS D'APPLICATION

Certains postes sont sur la commune à temps non complet mais, le temps partiel doit être institué dans le cas d'une demande d'un agent.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'instituer le temps partiel au personnel de la commune.

■ ADHÉSION AU SERVICE «PROTECTION DES DONNÉES» DU CENTRE DE GESTION ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD)

Le règlement général européen de protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il impose des obligations des collectivités territoriales en matière de respect des libertés et droits fondamentaux des personnes vis-à-vis de leurs données.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de proposer l'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne proposé par le Centre de Gestion ainsi que de désigner le Centre de Gestion «personne morale» comme étant le DPD (délégué à la protection des données) de la collectivité.



FÊTONS LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE ! 1918 - 2018

Pour la cérémonie de commémoration de l'armistice, nous nous sommes rendus au monument aux morts de notre commune. Cette année, nous étions très nombreux car c'était le centenaire. Cela fait 100 ans que la paix a été signée. C'était un jour historique.

Tous les élèves de l'école élémentaire présents ont participé à ce moment important.

LA VEILLÉE DU SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018

Tout d'abord, nous nous sommes réunis à 18h30 à côté de la salle des Marronniers. On a allumé quelques bougies au pied du monument en l'honneur des soldats de Vestric et



Candiac morts pendant la première guerre mondiale. Puis, le maire, monsieur LAURENT, a lu les noms de ces soldats. Il s'agit de : Léon GELY, Edouard VIELZEUF, Albert ARNAUD, Louis POITEVIN, Henri BONIFASSY et Adrien COUCOL. Ensuite, des adultes ont lu des lettres que des poilus ont écrites à leurs enfants. C'était triste d'imaginer ces hommes séparés de leurs familles à cause de la guerre.

Après la cérémonie, nous sommes entrés dans la salle des Marronniers pour découvrir l'exposition des travaux des élèves de l'école élémentaire. Il y avait aussi de vieux journaux datant de 1914 à 1918.

DIMANCHE 11 NOVEMBRE 2018

1- CLOCHES «À LA VOLÉE» PENDANT 11 MINUTES

Le dimanche 11 novembre, à 11 heures, les cloches de l'église ont sonné «à la volée» pendant 11 minutes dans notre village mais aussi dans toute la France pour fêter les cent ans de l'armistice. C'était comme il y

a cent ans lorsque la guerre s'est terminée et que les cloches ont annoncé la bonne nouvelle dans tout le pays. Nous avons ressenti un sentiment de paix. C'était un moment fort et émouvant.

2- LECTURE DE LETTRES EXTRAITES DE «PAROLES DE POILUS»

Au début de la cérémonie, nous avons lu 6 lettres de poilus.

Tout d'abord, c'est Jules CHAMP qui nous a lu une lettre d'août 1914 et qui parlait de la mobilisation. Ensuite, Yanis MASSON, nous a parlé de la vie des poilus dans les tranchées et de l'horreur de la guerre. Avec une lettre de juillet 1915, Lilou SÉBASTIA a témoigné de l'inutilité de la guerre et de ses batailles, de l'argent perdu en munitions comme des trop nombreux hommes morts pour quelques kilomètres gagnés sur l'ennemi.

En 1916, c'est Verdun. Justine BECHARD a lu la lettre d'un soldat tout surpris de sortir vivant de l'enfer de



Verdun. Puis, Sélina PETIT-DANÈS nous a parlé de Jean GIONO. Le grand écrivain provençal écrit à ses parents. Il leur parle de futilités pour ne pas les inquiéter. Enfin, Emmie JALLET nous a lu un texte sur les longues et même interminables dernières 48 heures de la guerre. Tous les élèves qui ont lu ont trouvé cela très difficile. C'était très émouvant.

Émouvant de lire en public mais aussi de penser aux soldats. Heureusement que nous avons bien préparé les textes et que notre maîtresse nous avait donné des conseils (lire lentement et fort...). Finalement, nous sommes satisfaits et plutôt fiers de notre travail.

3- LA CÉRÉMONIE – LE CHANT DE LA MARSEILLAISE

Après les enfants de l'école, monsieur LAURENT et madame NECTOUX ont lu les discours officiels. Deux enfants (Clément CAUSSE et Jules CHAMP) ont déposé la gerbe au pied du monument.

À la fin de la cérémonie, ce sont les élèves présents qui ont chanté la Marseillaise. Il était très important de la chanter le mieux possible car c'est notre hymne national. Les 2 classes de CE2/CM1 et de CM2 s'étaient entraînées dans la semaine pour bien chanter ensemble.

Puis, nous avons tous observé une minute de silence avant d'aller voir l'exposition.

4- EXPOSITION À LA SALLE DES MARRONNIERS

Nous avons exposé des dessins de jolis bleuets, symboles de l'armistice. Nous avons aussi fait un grand puzzle de plus de 100 pièces qui représentait l'opinion de tous les élèves de l'école au sujet de la guerre. Toutes les classes du CP au CM2 ont participé à ce travail. Et nos petits camarades de la classe de CE1/CE2 ont écrit un beau message : «La guerre est dangereuse, ça nous fait pleurer. On en a assez ! Vive la paix !».

Nous avons écrit le mot «paix» avec de belles couleurs et nous avons dessiné des colombes.

En classe, nous avons écrit une déclaration pour la paix. Nous sommes les adultes de demain et nous déclarons que la guerre est interdite à l'avenir et qu'il faut détruire les armes. Nous voulons que les soldats s'occupent d'aider les personnes en détresse, les victimes de catastrophes naturelles... Nous voulons un monde sans gaspillage et en paix.

5- EN CONCLUSION

Nous avons été touchés par le travail sur la première guerre mondiale. En étudiant la grande guerre, nous avons



découvert un moment de notre histoire très cruel et horrible. Pendant la cérémonie, tout le monde, petits et grands, était très ému. C'était un travail passionnant et la cérémonie a été très réussie.

Les élèves de la classe de CM2 de Mme Geneviève PERERA école élémentaire de Vestric et Candiac.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

8



afin d'optimiser et de sécuriser l'accueil des usagers.

Les travaux d'aménagement ont débuté en mars 2018 pour quelques semaines qui se sont transformées, comme vous avez pu le constater et à notre grand dam en plusieurs mois. Ce retard étant dû à un problème de coordination entre les différents corps de métier.

L'accueil de la mairie a donc été repensé et agrandi avec la suppression du local du policier municipal maintenant installé dans l'ancien bureau du maire. Une grande banque de réception a été installée. Elle est aménagée en deux espaces distincts afin d'accueillir les usagers des 2 services. Deux nouveaux bureaux ont également été conçus pour la secrétaire générale et le Maire.

L'avantage de cette transformation est le fait que nous avons calqué les horaires de la poste sur ceux de la mairie (voir numéros utiles). L'amplitude horaire est donc plus importante et en facilitera son accès aux administrés.

Nous avons également profité de ces travaux pour accrocher le tableau du château de Candiac offert par le Commandant de la Frégate Montcalm lors de son désarmement. Depuis 1980, il était exposé dans le mess des officiers.



En fin d'année 2017, nous avons décidé de transférer l'agence postale communale dans les locaux de la mairie

La Salamandre
Restaurant

Ouvert le Midi du Lundi au Vendredi
Samedi sur réservation

Z.A. l'Avenir - RN113 - 30600 Vestric & Candiac
04 66 80 27 40

Le Rond-Point du
TISSU

RN113, 30600 VESTRIC
04 66 71 31 61
Du mardi au samedi
10-12H • 14H30-19H

Confection, Ameublement, Voilage, Patch, Mercerie, Mousse, Laine...

Téléthon




Cette année encore l'abrivado longue aura été la seule manifestation pour le téléthon sur Vestric. Malheureusement, la pluie du matin nous y a fait renoncer.

Par contre, les inconditionnels du déjeuner matinal ont répondu présents et c'est dans le temple qu'il

s'est déroulé.

Les Arlésiennes devant participer aux arrivées avec les attelages d'Uchaud lui ont donné une touche peu commune.

Tout le monde s'est retrouvé à Aubord pour le repas de midi dans une bonne ambiance, les manadiers AUBANEL, AGNIEL et MARTINI, les gens d'Uchaud, Bernis, Aubord, Beauvoisin et Vestric, réunis et amis pour la bonne cause.

La somme récoltée au déjeuner est de 235 euros. Les repas ont été comptabilisés dans la recette d'Aubord.

Encore une fois merci pour eux.

COLIS CCAS



Cette année, pour le colis de Noël, le choix des membres du CCAS s'est porté sur une «valisette garnie» qui pourra être conservée par les bénéficiaires et remplie... de photos par exemple.

La distribution des 153 coffrets

s'est effectuée les 11 et 12 décembre dans la salle du conseil et a été assurée par les bénévoles du CCAS que nous remercions pour leur disponibilité.

Comme les années précédentes, encore quelques oublis, quant aux dates de retrait des corbeilles mais nous persévérons...

Bien entendu, nous continuerons à les porter au domicile des personnes n'ayant pas de moyen de déplacement.

Le CCAS présente à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

100 ans

ILYA
1918/2018

SESSION DE NOVEMBRE 1918

L'an 1918, le 16 novembre à 7 h du soir, le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Falgouairolle.

Présents : Blanc, Jean

Le maire expose au conseil que le travail du secrétaire de la mairie ayant augmenté dans de notables proportions, il y a lieu d'augmenter son traitement pour l'année 1919.

LE CONSEIL

Où l'exposé ci-dessus ; considérant que le travail du secrétaire de mairie est devenu écrasant, considérant également la cherté de la vie ; note une augmentation de traitement de 500 frs en faveur du secrétaire de mairie pour l'année 1919, et prie M. le Préfet de bien vouloir faire le nécessaire pour que le secrétaire puisse toucher cette augmentation à partir du 1er janvier 1919.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE JANVIER 1919

L'an 1919, le 1er janvier à 10h du matin sous la présidence de M. Falgouairolle.

Présents : Blanc, Jean

Secrétaire : Blanc

Le maire expose au conseil que la direction des Postes a supprimé le courrier du soir jusqu'au 31 mars 1919 faute de convoyeur ; que cette suppression est préjudiciable au public, surtout en temps de guerre ; mais que Mme Poitevin a accepté d'aller chercher le courrier du soir à la gare d'Uchaud, moyennant une indemnité de 25 F par mois à partir du 1er janvier jusqu'au 31 mars 1919.

Où l'exposé ci-dessus ; considérant qu'il est de toute utilité de rétablir le courrier du soir vote une indemnité de 25 F par mois en faveur de Mme Poitevin pour faire le service du courrier du soir, à partir du 1er janvier jusqu'au 31 mars 1919, et décide de prélever la somme de 75 F sur les dépenses imprévues du budget 1919.

SEMAINE BLEUE

10



LA CHORALE «LI CIGALOUN» ANIME LA SEMAINE BLEUE.

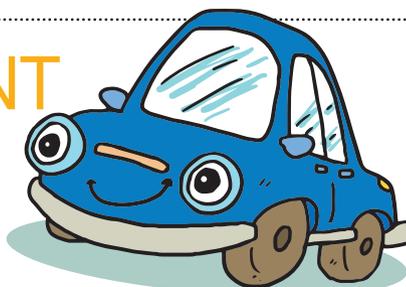
Comme l'an passé, mais avec un répertoire différent, allant de «Bella

ciao» à un hommage à Charles Aznavour, les membres de la chorale «Li Cigaloun» dirigés par Nicole EYMARD, ont animé l'après-midi de la

STATIONNEMENT

Pour endiguer le stationnement anarchique, depuis plusieurs semaines, des places de stationnement ont été matérialisées dans les rues de la mairie et du jeu de ballon. Seul, le stationnement, sur ces places est autorisé, des panneaux de signalisation ont été installés pour accompagner cette réglementation.

Depuis, de nombreux avertissements



ont été donnés pour le non respect de cette réglementation.

A compter de janvier, les véhicules en infraction seront verbalisés par procès verbal électronique à 35€.

semaine bleue, décalée au 21 novembre.

Rappelons que cette manifestation nationale, réservée au plus de 65 ans, est normalement prévue en octobre mais en accord avec l'association Détente et Amitiés, elle a été reportée en novembre.

Après le récital, les participants ont partagé un goûter offert par la municipalité.

URBANISME

Alors que plusieurs infraction à l'urbanisme ont été relevées et ou vont être relevées par le policier municipal, commissionné pour constater les infractions à l'urbanisme, pour des constructions illicites, installation de mobil-home, construction en dur et autres ; un dossier d'infraction aux règles d'urbanisme constaté en 2012 vient d'aboutir en justice. Les copropriétaires viennent d'être condamnés chacun à 1500€ d'amende et à la remise en état des lieux dans un délai de 6 mois sous astreinte solidaire de 50€ par jour de retard.

Avant de construire ou d'installer des mobil-homes, renseignez-vous, en mairie, pour connaître vos droits et vos obligations.

Bar Tabac de "l'Avenir"
 Chez Nathalie & Alain
04 66 71 22 73

VESTRIC

Cereg
CABINET D'ETUDES POUR LA REALISATION D'EQUIPEMENTS GENERAUX

Siège Social : Arche Bôtti 2 - 115 Allée Norbert Wiener
 30035 NIMES CEDEX 1
 Tél.: 04.66.04.70.60

Agence Cévennes : Im. Le Liner - 1655 Ch de Trespeaux
 30100 ALES
 Tél.: 04.66.56.67.60

Agence Vallée du Rhône : 176, av. Roger Salengro
 30200 BAGNOLS/CEZE
 Tél.: 04.66.39.02.65

Agence Alpes du sud : 49, Allée des Platanes
 26170 BUIS LES BARONNIES
 Tél/Fax.: 04.75.28.43.86

www.cereg.com

ENQUÊTE «CONDITIONS DE TRAVAIL»



L'Insee en partenariat avec la Dares réalise, entre le 1er octobre 2018 et le 31 mai 2019, une enquête sur les conditions de travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : horaires de travail, marges de manoeuvre, coopération, rythmes de travail, ef-

forts physiques ou risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités à partir de janvier 2019. Un enquêteur de l'Insee prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

POURQUOI CETTE ENQUÊTE ?

L'enquête sur les conditions de travail est la seule enquête permettant d'avoir une vision globale et une description concrète du travail et de son organisation. Elle existe depuis 1978 et s'articule avec l'enquête Conditions de travail et vécu du travail qui a eu lieu en 2015/2016.

Elle permet des analyses fines par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité, de disposer de la

profondeur temporelle nécessaire pour apprécier les évolutions récentes.

L'enquête porte sur divers aspects : horaires, rythmes, pénibilité, marges de manoeuvre, coopération, conflits. Elle aborde également des problématiques telles que les changements dans le travail, le sentiment d'être utile...

À QUOI SERVENT LES INFORMATIONS COLLECTÉES PAR L'INSEE ?

Les enquêtes de l'Insee servent à alimenter des études économiques et sociales qui intéressent un large public.

Les résultats sont utilisés par les : journalistes, entreprises, enseignants, chercheurs, pouvoirs publics, collectivités locales, administrations ou particuliers.

VISTR'ALABRI

La société URBANIS chargée d'effectuer les diagnostics pour l'habitat privé nous a communiqué quelques chiffres concernant l'opération débutée le 10 avril dernier :

- 45 foyers inscrits en mairie ont été contactés sur notre commune,
- 33 auto diagnostics ont été resti-

tués aux demandeurs,

- 3 diagnostics sont en cours et seront restitués en 2019,
- 6 nouvelles visites sont programmées,
- 8 espaces refuges ont été prescrits, un dossier est en cours de montage pour les demandes de

subventions.

Des dossiers sont également en cours pour l'achat de batardeaux. Les personnes désireuses d'effectuer ce diagnostic peuvent encore s'inscrire soit en mairie soit directement en contactant la société URBANIS au 04 66 29 75 37.



Entretien - Dépannage - Gaz

5 bis rue Dhuoda • 30900 NÎMES • Tél. : 04 66 84 37 73
Fax : 04 66 84 37 36 • info@qualigaz.fr • www.qualigaz.fr



CARROSSERIE DEMELLO

Tél : 04 66 71 14 39

ZI les rhodes Vestric 30600

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS SUR LA COMMUNE DE VESTRIC ET CANDIAC

12



En 2015, l'EPTB (établissement public territorial de bassin du Vistre) a lancé une étude pilote de diagnostics de la vulnérabilité des bâtiments publics face au risque inondation sur six communes.

Suite à ce diagnostic et après plusieurs études, la commune s'est engagée à assurer la protection de trois sites par la mise en place de batardeaux.

Quinze ont été installés dans chaque école et treize à la mairie.

Les travaux qui sont sur le point de s'achever ont été confiés à l'entreprise «Avenir Performance Bioénergie» pour un montant de plus de 40 000€ TTC pour les trois bâtiments.

A savoir qu'ils sont obligatoires et subventionnés par le Département du Gard, la Région Occitanie et par la Préfecture du Gard.

BULLETIN DE SITUATION DES NAPPES

SITUATION AU 1^{er} DÉCEMBRE 2018 ET ÉVOLUTION DE LA SITUATION DEPUIS LE 1^{er} OCTOBRE

L'année 2017 fut une année extrêmement sèche (329 mm de pluie sur Nîmes Courbessac). L'absence de précipitations à l'automne avait laissé perdurer l'étiage jusqu'à la fin décembre où le niveau des nappes était exceptionnellement bas. L'année 2018, à contrario, est particuliè-

rement humide, le cumul de précipitations atteint 1018 mm sur Nîmes Courbessac. C'est plus d'un tiers de plus que le cumul annuel moyen sur Nîmes qui est de 760 mm environ. Depuis le 1er octobre, les précipitations comptabilisent un cumul de près de 400 mm.

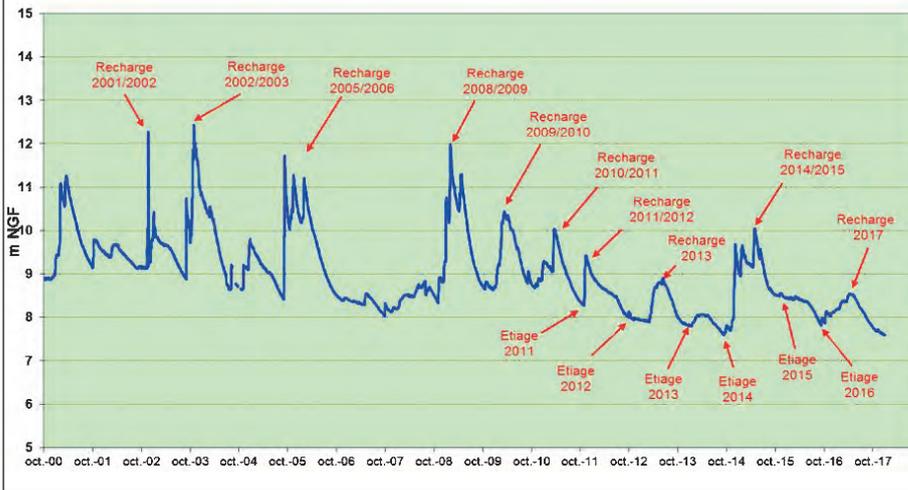
Ces pluies ont été particulièrement bénéfiques et engendrent une re-

charge généralisée des nappes.

• NAPPE DE LA VISTRENQUE

Dans le secteur central, au Mas Faget, le niveau reste stable en octobre et augmente très fortement en novembre + 3,10 m. Le 1er décembre 2018, le niveau se situe près de 3,70 m au dessus de celui du 1er décembre 2017. Il est supérieur aux moyennes inter-annuelles. Un tel ni-

Evolution piézométrique de la nappe de la Vistrenque forage Mas Faget - Codognan 2001 / 2018



veau de hautes eaux n'avait pas été atteint sur ce forage depuis février 2009.

Vers Nîmes et Caissargues, le niveau s'élève également à la faveur des pluies, notamment en novembre, + 2 m.

Le 1er décembre, le niveau est supérieur de 2,35 m à celui du 1er décembre 2017. La situation est très supérieure aux moyennes inter-annuelles.

Dans le secteur le plus aval, au sud du Cailar, le niveau croît en octobre et surtout en novembre + 1,65 m. Plus haut de 1,6 m que celui du 1er décembre 2017, le niveau est également supérieur aux moyennes-inter-annuelles.

• CONCLUSION

La multitude d'épisodes pluvieux

connus depuis 2 mois a permis de contribuer à la recharge des nappes Vistrenque et Costières. La hausse généralisée du niveau des nappes et l'amplitude de cette hausse mesurée dans les forages traduisent l'exceptionnelle capacité de recharge des nappes Vistrenque et Costières.

Sur les secteurs de Caissargues, Saint-Gilles, Vergèze et le Cailar, le niveau des plus hautes eaux pour un mois de novembre a été atteint.

Les nappes sont presque affleurantes dans les secteurs de Redessan, Bezouze, le Cailar et Aimargues et les fossés gorgés d'eau traduisent visuellement cette situation qui n'avait pas été rencontrée depuis 2015 pour le secteur des Costières, Uchaud et Nîmes et depuis 2009 dans le secteur aval (Vergèze, Codognan, Vauvert, Aimargues et Le Cailar).

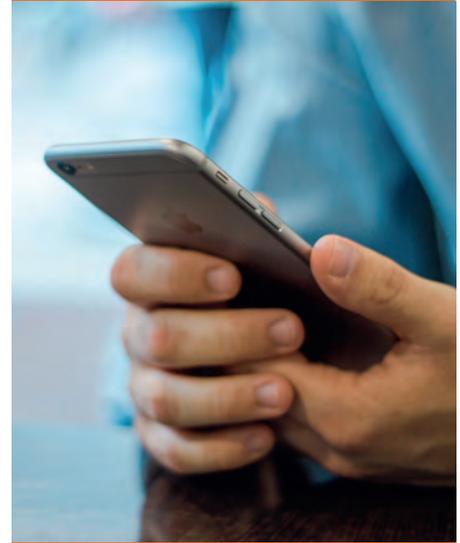
DÉCHETTERIE

Les travaux d'aménagement de la déchetterie et de la plateforme de végétaux devraient débuter dans les semaines à venir.

Nous vous rappelons qu'il est important de ne pas attendre pour

demander le renouvellement gratuit de la carte magnétique d'accès, en mairie ou à la CCRVV. Si le chantier devait entraîner un accès restreint ou une fermeture provisoire, les usagers pourraient se rendre à la déchetterie d'Uchaud.

RAPPEL SUR LA TÉLÉALERTE



Ce système permet à la mairie de prévenir les Vestricois, par message vocal, principalement en cas d'alerte météo ou d'inondation. Un petit rappel des consignes s'impose.

Pour les personnes déjà inscrites : n'oubliez pas de nous prévenir en cas de changement de numéro et/ou d'adresse pour la mise à jour du logiciel.

Pour les nouveaux habitants ou les non-inscrites, il est possible de le faire en mairie ou sur le site internet www.vestric.fr

Dans tous les cas, il est souhaitable que vous nous communiquiez le numéro à partir duquel nous serons assurés de vous joindre à tout moment. Il est impératif d'écouter le message dans son intégralité, de suivre les instructions et la procédure de validation. De cette manière, nous pouvons suivre en temps réel, les accusés réceptions et nous assurer que tous les administrés ont bien été prévenus.

CCRVV - TRI SÉLECTIF

14

Bac jaune

EN VRAC vidés de leur contenu avec les bouchons, aplatis ou compactés

PAS DE SAC DANS LE BAC

bouteilles et flacons en plastique **UNIQUEMENT**

emballages métalliques

briques alimentaires et cartonnettes

Bac vert

barquettes en plastique ou polystyrène

boîte à pizza souillée

pots, assiettes, sachets

couches

vaisselle cassée

Composteur

déchêts de cuisines et de jardins

Des composteurs sont disponibles à la Communauté de Communes moyennant une participation de 10 €

Colonne verre

Sans bouchons, couvercles capsules et vidés de leur contenu.

VERRE

bouteilles, bocaux, pots flacons en verre

Colonne papiers

journeaux

papiers, livres cahiers

revues

enveloppes

carton brun à déposer en déchetterie

UN DOUTE ? JE JETTE DANS LE BAC VERT.

Retrouvez toutes les infos sur le site internet www.ccrvv.fr

Pour toute information, contactez le service environnement 04 66 35 55 55

INFORMATIONS PRATIQUES DES DÉCHETTERIES

La Communauté de Communes dispose de quatre déchetteries sur son territoire. Elles vous accueillent de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H30 tous les jours sauf :

- **AUBAIS** : fermeture le mardi ainsi que le dimanche et les jours fériés
- **UCHAUD** : fermeture le lundi ainsi que le dimanche et les jours fériés
- **VERGEZE** : fermeture le jeudi ainsi que le dimanche et les jours fériés
- **VESTRIC** : fermeture le vendredi ainsi que le dimanche et les jours fériés

L'accès aux déchetteries est ouvert à tous les habitants du territoire communautaire possédant la carte d'accès. Celle-ci est disponible dans votre mairie de résidence sur présentation d'un justificatif de domicile. Vous avez la possibilité, dès-lors que vous êtes détenteur de cette carte, d'accéder aux quatre déchetteries.

Nous rappelons que l'accès aux déchetteries pour les professionnels est payant. Retrouvez les informations nécessaires dans la rubrique «Professionnels» dans le site de la CCRVV.

Site officiel de la Communauté de Communes Rhôny - Vistre - Vidourle : www.ccrvv.fr

LE NOËL DES ENFANTS



La séance de cinéma animée par l'association Cinéplan s'est déroulée le jeudi 20 décembre à la veille des vacances scolaires.

Les plus petits, maternelle et CP, ont regardé Arthur et la magie de Noël.

Ce film d'animation retrace l'histoire d'un petit garçon, partant à l'aventure dans le grand nord, avec Arthur le bonhomme de neige afin de découvrir les aurores boréales. Les plus grands ont découvert ou redécouvert le chef d'œuvre de Hayao Miyazaki, Mon Voisin Totoro.

Un esprit de la forêt qui se nourrit de glands et de noix, dormant le jour mais les nuits de pleine lune...

Après chaque film, le Père Noël a rendu visite aux enfants afin de leur distribuer quelques papillotes et une valisette contenant le goûter.



S.E.G.E.P
ELECTRICITE GENERALE
CHAUFFAGE - CLIMATISATION

Domotique
Pompe à chaleur air/eau
Photovoltaïque
Interphonie, ...

400 rue de la République - 30600 VAUVERT
Tél. 04 66 88 38 95

Livraison de repas à domicile

Salad'elle
Une cuisine saine et savoureuse
tous les jours de la semaine

06 87 83 85 29 www.saladelle.com

INOND' ACTIONS

16



INOND' ACTIONS ET LES ÉLUS SYNCHRONISENT LEURS ACTIONS.

Jeudi 20 décembre, le bureau d'Inond'actions a été reçu en mairie pour une réunion d'informations et de mise au point sur les principaux sujets qui préoccupent de nombreux vestricois. Une mise à plat des questionnements a permis, d'une part, de mieux comprendre les fonctionnements de l'entretien des fossés, avec notamment un récapitulatif de l'organisation du SI d'Entretien Alternatif du Bassin Moyen du Vistre, en charge d'une partie des fossés du village, la prise en charge financière par la CCRRV (Communauté de Communes Rhony-Vistre-Vidourle) des travaux de dérivation du Rézil, et l'obstruction des buses qui traversent les levées du Vistre. Et d'autre part, la possibilité de mettre en

place des travaux prévus par le «schéma directeur d'assainissement», établi par la commune en 2012. S'il paraît désormais impossible d'empêcher les eaux de crues du Vistre et les eaux de ruissellement d'inonder le village, il est possible de faciliter l'écoulement de ces eaux vers le pont de Candiac, afin d'éviter qu'une répétition d'épisodes cévenols soit à nouveau désastreuse. C'est ce constat qui a été fait par les participants à cette réunion, qui permet, aussi, de remobiliser l'ensemble des responsables, élus, partenaires administratifs et associatifs, concernés par la protection des inondations.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale ordinaire de l'association «Inond'actions» se tiendra le vendredi 25 janvier 2019, à

18h30, à la salle polyvalente. Ordre du jour : bilan moral, bilan financier, bilan d'activités, élection d'un tiers du conseil d'administration, point sur les projets en cours (Vistralabri) et à venir (dérivation du Rézil, suppression des buses «traversantes» du Vistre, entretien des fossés, compte-rendu des travaux du SAGE), pistes de travail et d'études pour 2019. Un vin d'honneur clôturera la réunion. Pour information, en 2018, Inond'actions a recensé 170 adhérents.

Le bureau et le conseil d'administration souhaitent une nouvelle année sereine et prospère, à ses adhérents et à tous les résidents de Vestric et Candiac.

Le président C. Fourcadier

FcaV AUTO
Julien MONTEIL
04 66 80 47 24
06 12 56 53 54
Achat et vente de véhicules d'occasion

VERANDASUD SAS
Clément GARULO & Freddy HUE
Tél: 06 80 66 30 74 - 06 08 05 71 96
Fabricants - Installateurs

Menuiserie - Aluminium & PVC
Portes de garage - Portail de clôtures
Volets roulants & battants
Stores intérieur extérieur
Moustiquaires - Grilles magasin

Bureau: 04 66 71 36 12 - Email: verandasud@outlook.fr
Z.I. de Vestric - Route d'Uchaud - 30600 Vestric et Candiac

GYM VOLONTAIRE



La saison 2018-2019 du club Vestric gym volontaire a bien démarré.

Cette année, le nouveau bureau va mettre tout en oeuvre pour que l'activité du club continue dans de bonnes conditions, nous avons le soutien de l'ancien bureau pour nous aider dans cette tâche et nous en sommes très heureuses.

Nous constatons que nos habituées sont au rendez-vous cette année encore, ainsi que des nouvelles venues et ce groupe évolue dans la bonne

humeur.

Nous avons organisé notre loto annuel le 2 décembre dernier et nous voulons remercier les participants qui sont venus nombreux, cela a permis de passer un moment très agréable et nous espérons faire de même l'année prochaine, voir mieux !

Il est toujours temps de venir tester nos cours, vous bénéficiez de 2 cours d'essais gratuits.

RAPPEL DES COURS ET DES HORAIRES :

- Renforcement musculaire les lundis et jeudis de 20h à 21h30,
- Gym douce les mardis et vendredis de 9h à 10h.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

La présidente DANÈS Vinciane :
06 83 29 37 24

La trésorière DUMUR Solange :
06 83 70 79 39

Le bureau vous souhaite une bonne année 2019

A bientôt, Le Bureau

ASSOCIATION YOG'ARTS



Le bureau de Yog'Arts et tous les membres de l'Association vous souhaitent une année 2019 sereine

et riche en découvertes.

En ces temps troublés, la pratique du QiGong peut vous apporter l'équilibre et la sérénité. Venez nous rejoindre les lundis et mercredis de 18h15 à 19h30, à la Salle Polyvalente, pour suivre Cathy et ses séances variées et respectueuses du niveau de chacun.

Pour tous renseignements, vous pouvez appeler Jany au 04 66 71 28, ou Dominique au 06 70 81 93 25

BONNE ANNÉE 2019 !

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Rosario HERRERO :

8 clos de l'Aire
04 66 71 23 33

Lutétia DURAND :

Les allées du Marquis
06 33 16 69 08
lutetia.michaud@hotmail.fr

Sylvie PASTOR :

5 rue des Platanes
07 86 15 98 22 / 09 63 28 23 04

Martine PROULHAC :

3 impasse Jean Moulin
04 66 71 02 57 / 06 60 99 61 32

Christelle LAGNY :

8 av. Charles de Gaulle
04 66 71 09 32 / 06 31 97 22 22

Sandrine GARCIA :

1 rue du Temple
04 66 71 38 20 / 06 41 55 75 01

Carine GIMENO :

1 rue des Oliviers
04 66 35 43 23 / 06 72 20 70 02

Virginie ROBIN :

6 rue de la Licorne
04 66 93 41 86 - 06 13 45 20 81
Facebook : Bambinous

Gaëlle MICHAUD :

4 rue de la Source
04 66 62 13 03 / 06 30 75 05 90

CLUB «DÉTENTE & AMITIÉS VESTRIÇOISES»

18



Durant ce dernier trimestre de l'année, notre Club «Génération Mouvement» a eu de nombreuses activités et des plus variées, connaissant toujours un vif succès. Toutes nos activités hebdomadaires sont très attendues par les adhérents (belote, rami, mini-loto, marche et danse en ligne).

La journée «oreillettes», tellement délicieuses, dont nous avons de plus en plus de demandes.

Le «Goûter-Anniversaires» du mois d'octobre a connu un véritable succès, tant au point de vue goûters que pour l'animation.

Pour la deuxième année, la chorale «Li Cigaloun» a offert un concert réservé aux habitants de Vestric, ceci dans le cadre de la «semaine bleue». Ce moment de convivialité s'est terminé par un goûter offert par la Municipalité.

Egalement un concert, avec la chorale de Beauvoisin, offert aux résidents du Centre Arthur Régnier de Belgique, au Château de Vestric, en présence d'habitants de la commune. Cet après-midi là a connu un très vif succès et sera peut-être à renouveler.

Un moment important du Club : une rencontre «inter-génération» le mardi 11 décembre, où, avec quelques membres du Bureau, nous sommes allés partager le déjeuner avec les enfants de l'école maternelle et du

C.P.. Repas qui s'est déroulé dans une très bonne ambiance ! Un grand merci à Clarisse et à toute son équipe pour leur excellent accueil.

Pour l'année 2019, nos activités continuent avec toujours autant de journées récréatives et diverses, afin que chacun puisse trouver des moments de détente et amitiés entre amis. Sans oublier que c'est l'année des 30 ans du Club.

Une date à retenir : le samedi 26 janvier à 17h30 «Assemblée Générale» qui se tiendra à la salle polyvalente.

Tous les membres du Conseil d'Administration, ainsi que les adhérents, se joignent à moi, afin de souhaiter à toutes les Vestriçoises et tous les Vestriçois une «Bonne et Heureuse ANNEE 2019» surtout la santé !

«A l'An Qué Ven» !

Le Président, Patrick OTENDE

BIBLIOTHÈQUE



Déjà la nouvelle année ! Patricia, Geneviève et Nicole vous souhaitent à tous une très bonne année 2019 et de nombreuses évasions agréables par la lecture, bienvenues avec les temps qui courent...

«Le lecteur peut être considéré comme le personnage principal du roman, à égalité avec l'auteur, sans lui rien ne se fait.»

Elsa triolet

Sans lecteur la bibliothèque n'a pas de raison d'être. Venez nombreux pour lui donner vie !

Les nouveaux livres du bibliobus sont arrivés et n'attendent que votre visite.

Les Assistantes Maternelles du Relais de la Communauté de Communes, Marie-Christine, Virginie, Dominique et Christelle ont amené Hugo, Anna, Mathis, Elisa, Estéban, Alexandre, Alysmaire, Gaspard. Ils ont été bien attentifs aux histoires racontées par les animatrices Sandrine et Marie-Ange. Puis à leur tour, les enfants touchent, découvrent, manipulent avec curiosité les livres mis à leur disposition. Voilà nos futurs lecteurs !

Les élèves de la Maternelle, avec leurs maîtresses, par petits groupes de 15, sont venus, les vendredis de 14h15 à 15h15.

Hélas ! quelques vendredis ont été annulés à cause des pluies violentes de novembre.

Merci à Martine TULLIO qui nous a bien aidées à assurer le relais afin de poursuivre le bon fonctionnement de la bibliothèque qu'elle a assuré seule pendant 10 années. Félicitations !

Merci à la Municipalité qui nous a fourni et installé de nouvelles étagères pour améliorer le rangement des livres, et rétabli la connexion internet qui nous permet de réserver des ouvrages à la DLL de Nîmes.

N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits de lecture, nous tenterons de les exaucer.

■ L'adresse mail de la bibliothèque :
bibliothequevestric@gmail.com

Merci à nos maris bricoleurs qui ont finalisé l'installation des meubles.

■ RAPPEL DES HORAIRES :

Mercredi de 9h à 11h30

Vendredi de 15h30 à 17h30

Pendant les petites vacances :

Mercredi de 9h à 11h30

Patricia, Geneviève, Nicole

Numéros utiles

MAIRIE

Nouveaux horaires d'ouverture au public

Lundi : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00
Mardi : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00
Mercredi : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00
Judi matin : 9h00 à 11h30
Vendredi : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00

Secrétariat :

Tel : 04 66 71 11 58
Fax : 04 66 71 27 60

Adresse internet : vestric@wanadoo.fr

Site : www.vestric.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'agence est transférée en mairie

Nouveaux horaires d'ouverture

Lundi : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00
Mardi : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00
Mercredi : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00
Judi matin : 9h00 à 11h30
Vendredi : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00

Téléphone et fax : 04 66 77 23 87

LA DÉCHETTERIE

Fermeture hebdomadaire :

le vendredi, dimanche et jours fériés.

Horaires d'ouverture :

du lundi au samedi, de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 17h30

LA BIBLIOTHÈQUE

Le mercredi de 9h à 11h30

Le vendredi de 15h30 à 17h30

■ Durant les vacances scolaires...

Le mercredi de 9h à 11h30

■ FERMÉE JUILLET & AOÛT

LE CIMETIÈRE

Octobre à mars : 9h00 à 17h30

Avril à septembre : 9h00 à 18h00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

■ Téléphone : 04 66 35 55 55

■ Site internet : www.ccrvv.com

SÉCURITÉ - URGENCES

■ POMPIERS	18
■ CENTRE MÉDICO-SOCIAL	04 66 73 10 50
■ SAMU	15
■ GENDARMERIE DE BERNIS	04 66 71 39 10
■ POLICE MUNICIPALE	04 66 71 73 51
■ POLICE INTERCOMMUNALE	04 66 53 25 51
■ MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT ...	04 66 88 88 40

DIVERS

■ SUEZ ENVIRONNEMENT	09 77 40 11 39
■ URGENCE SÉCURITÉ GAZ	0 800 47 33 33
■ URGENCE DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ ...	09 72 67 50 30
■ ORANGE : dysfonctionnement réseau téléphonique fixe	1015
■ ÉCOLES	
Maternelle	04 66 71 43 30
Elémentaire	04 66 71 57 79
Restauration scolaire	04 66 88 67 70
■ CENTRE DE LOISIRS	04 66 93 25 41
■ MÉDECIN	
M. ROURE	04 66 71 66 79
■ DENTISTE	
Mme DELAGE.....	04 66 71 02 82
■ KINÉSITHÉRAPEUTE	
Mme DOGAT	04 66 71 07 17
■ ORTHOPHONISTE	
Mme BOISSIER.....	04 66 71 31 79
■ INFIRMIÈRES	
N.COLADO et L.MICHEL.....	04 66 51 97 50
■ CORRESPONDANT MIDI LIBRE	
M. FOURCADIER	04 66 71 24 70